Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 056-215600768-20260521-DEL2025052161-DE

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2026

Le vingt et un mai deux mille vingt-six à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GUERN, se sont réunis à la mairie, au nombre de **douze**, suite de la convocation faite le **13 mai 2026**
Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de quinze.

Étaient présents : MM. L'HOSTIS-LE DIAGON Stéphanie, NEDELLEC Morgane, LE TROUHER Erwan, GUILLEMOT Marianne, LEGRAND Benoît, MAUGRAIN Agnès, TAYLOR Martin Peter, JOBIN Nadine, JÉGAT Éric, LE SAEC Sébastien, CHESNAY Cédric et CLÉQUIN Cindy.

Étaient absents excusés : Ms ROBIN Evelyne, LE GAL Nathalie et LE BADEZET Cédrick,
Mme ROBIN Evelyne donne pouvoir à Mr LEGRAND Benoît,
Mme LE GAL Nathalie donne pouvoir à Mr LE SAEC Sébastien,
Mr LE BADEZET Cédrick donne pouvoir à Mme GUILLEMOT Marianne,

Secrétaire de séance : GUILLEMOT Marianne

Délibération n° 61 – 21 05 2026

VALIDATION DE LA VOIRIE 2026 ET DEMANDE DE SUBVENTION

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Considérant la nécessité de réaliser des travaux de voirie sur **les voies communales** ;
Considérant que ces travaux visent à la sécurisation et la réfection de la voirie communale ;
Considérant le budget alloué à cette opération sur le budget 2026 (délibération N° 09 du 26/02/2026), pour un montant de 62 753.00€
Considérant le coût prévisionnel 2026 de l'opération :

ESTIMATIF VOIRIE 2026

Désignation	KERHORNO	TY NEVE	COH CAZEC vers LOCMELTRO	NIZIAU	KERIHIEC	TOTAL
LONGUEUR TOTALE VOIRIE RENOVEE ml	40	60	840	100	70	1110
PRIX HT avec révision de prix	5 977,91 €	5 666,89 €	42 690,54 €	7 286,63 €	7 595,85 €	69 217,82 €
Prix TTC	7 173,49 €	6 800,26 €	51 228,65 €	8 743,96 €	9 115,02 €	83 061,38 €

Madame la maire propose de retenir les voies suivantes : Kerhiec en option : suivant le montant du chiffrage à la date de signature de la proposition chiffrée.

Lieux-Dits	KERHORNO		COH CAZEC vers LOCMELTRO		KERIHIEC	
Choix de la collectivité HT	5 977,91 €		42 690,54 €		7 595,85 €	56 264,30 €
Choix de la collectivité TTC	7 173,49 €		51 228,65 €		9 115,02 €	67 517,16 €
Longueur de voirie	40		840		70	950

Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 056-215600768-20260521-DEL2025052161-DE

Et de reporter sur un exercice ultérieur les portions suivantes :

REPORT	TY NEVE	NIZIAU	TOTAL
Report HT	5 666,89 €	7 286,63 €	12 953,52 €
Report TTC	6 800,26 €	8 743,96 €	15 544,22 €
Longueur de voirie	40	100	140

Ainsi le montant prévisionnel, actuel, de la voirie 2026 s'élève à 56 264.30€HT soit 67 517.16€TTC. Ces montants seront susceptibles d'être ajustés suivant l'indexation des coûts au moment de la signature des devis.

Madame la maire, demande aux conseillers de bien vouloir l'autoriser à signer l'avenant n° 1 avec la Société Pigeon, demandé par le groupement de commande de Pontivy Communauté.

Madame la maire, rappelle aux conseillers que le département remet en place le PST Programme de Solidarité Territoriale à compter du 1er juillet 2026, pour aider les collectivités à financer les travaux de voirie annuels.

Madame la maire propose de demander le PST à partir de juillet, les devis seront ajustés à la date de signature et précise que les travaux ne pourront pas commencer avant le dépôt de la présente demande, dont le plan de financement est le suivant, qui sera ajusté à la signature des devis définitifs :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix Pour, 0 voix Contre et 0 abstentions,

- **VALIDE** le programme de voirie 2026 pour les voies de Kerhorno, de Coh Cazec vers Locmeltro et mise en option de la voie de Kérhiec, en fonction de la proposition chiffrée définitive qui nous sera communiquée ultérieurement.
- **AUTORISE** madame la maire à solliciter la subvention "programme de solidarité territorial 2026" auprès du département.
- **AUTORISE** madame la maire à signer l'avenant N° 1 avec la société Pigeon.
- **AUTORISE** Madame la maire à signer tout document relatif à ce dossier dans le cadre du groupement de commande, en accord avec les communes et Pontivy Communauté.
- **AUTORISE** Madame la maire à engager les démarches nécessaires à la réalisation des travaux.

Ainsi fait et délibéré en séance publique,

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME.
La Maire, Stéphanie L'HOSTIS LE DIAGON

La secrétaire de séance,
GUILLEMOT Marianne

